

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°281/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM – PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL LE
ABRIAL Eric	Animateur territorial	-

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	0	1	1
Agents susceptibles d'être promus	0	1	1

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024

Le Maire,



Michel BEUILLÉ

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°282/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'AGENT TERRITORIAL SPÉCIALISÉ PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE DES
ÉCOLES MATERNELLES

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM – PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL LE
LEMPEREUR Emmanuelle	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	-
COLAS Alexa	Agent territorial spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	-

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus	2	0	2

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024



Le Maire,

Michel BEUILLÉ

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°283/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL**

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM – PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL LE
BAILS Chantal	Agent de maîtrise	-
SAFFON Albin	Agent de maîtrise	-
CABROL David	Agent de maîtrise	-
ANTONY Patrick	Agent de maîtrise	-
CANER Régis	Agent de maîtrise	-
SOSTER Isabelle	Agent de maîtrise	-

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	2	4	6
Agents susceptibles d'être promus	2	4	6

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024

Le Maire,

Michel BEUILLE



ARRÊTÉ MUNICIPAL N°284/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM – PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL LE
FERRANDEZ Béatrice	Adjoint technique principal de 2ème classe	-
MILLET Bernard	Adjoint technique principal de 2ème classe	-
PLATEAU Valérie	Adjoint technique principal de 2ème classe	-
BAUDRY Marie-Pierre	Adjoint technique principal de 2ème classe	-
ROLLAND Virginie	Adjoint technique principal de 2ème classe	-
TEODORO Isabelle	Adjoint technique principal de 2ème classe	-
ESTRADA Hélène	Adjoint technique principal de 2ème classe	-
DULAC Denis	Adjoint technique principal de 2ème classe	-
JUIGNE Isabelle	Adjoint technique principal de 2ème classe	-
MONTESPAN Angélique	Adjoint technique principal de 2ème classe	-

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	8	2	10
Agents susceptibles d'être promus	8	2	10

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024

Le Maire,

Michel BEUILLÉ



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°285/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE**

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM – PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL LE
LLOUBERES Emeline	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	-
BEUILLÉ Corinne	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	-
CAUVIN Muriel	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	-

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	3	0	3
Agents susceptibles d'être promus	3	0	3

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024

Le Maire,


Michel BEUILLÉ

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°286/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM – PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL LE
PISANI Barbara	Adjoint territorial du patrimoine	-

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024

Le Maire,

Michel BEUILLÉ



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°287/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LI
PUJOL Marjorie	Adjoint territorial d'animation	-
ALRIC Gaëlla	Adjoint territorial d'animation	-
DUGAST Stéphanie	Adjoint territorial d'animation	-
GRACA Marjorie	Adjoint territorial d'animation	-
LOURENCO Françoise	Adjoint territorial d'animation	-
SIROT Elodie	Adjoint territorial d'animation	23/06/2022
PICO Caroline	Adjoint territorial d'animation	23/06/2022
BOHER Gisèle	Adjoint territorial d'animation	-
ROUCOLLE Sonia	Adjoint territorial d'animation	-
GALLARDO Corinne	Adjoint territorial d'animation	-

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	10	0	10
Agents susceptibles d'être promus	10	0	10

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024

Le Maire,

Michel BEUILLE



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°288/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE
AYRIX Laura	Adjoint administratif territorial	-
ARQUE Nathalie	Adjoint administratif territorial	-

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	2	0	2
Agents susceptibles d'être promus	2	0	2

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024

Le Maire,



Michel BEUILLÉ

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°301/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LI
FOURES Fabien	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	-
GRYNBAUM Willy	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	-
GARCIA Sylvie	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	-

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	2	3
Agents susceptibles d'être promus	1	2	3

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024

Le Maire,

Michel BEUILLÉ



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°277/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE**

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM – PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL LE
ORTIZ-HERNANDEZ Claire	Educateur de jeunes enfants	05/07/2021
DU BAC Laurence	Educateur de jeunes enfants	-
ARROU Muriel	Educateur de jeunes enfants	-
RETAILLEAU Isabelle	Educateur de jeunes enfants	-
FOUCHART Céline	Educateur de jeunes enfants	-

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	5	0	5
Agents susceptibles d'être promus	5	0	5

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024



Le Maire,

Michel BEUILLÉ

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°278/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE**

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM – PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL LE
DUCEL Floriane	Rédacteur principal de 2ème classe	13/12/2022

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 21 octobre 2024

Le Maire,

Michel BEUILLÉ



**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°279/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE**

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM – PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL LE
SANTOS Myriam	Rédacteur territorial	20/01/2023

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024

Le Maire,



Michel BEUILLÉ

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°280/24
FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024
AU GRADE D'ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE**

LE MAIRE D'AUSSONNE,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique ;

ARRÊTE

ARTICLE 1

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM – PRÉNOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL LE
AUBE Cathy	Animateur principal de 2ème classe	07/12/2022

ARTICLE 2

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables	1	0	1
Agents susceptibles d'être promus	1	0	1

ARTICLE 3

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Aussonne, le 22 octobre 2024

Le Maire,



Michel BEUILLÉ

